



ASSOCIATION DES FEMMES RIVERAINES DE LA SOCAPALM D'EDEA  
Tel. 00237 90443317 (w) ; 00237 697507504 (w)  
Récépissé de déclaration d'association num.054/RDA/C18/SAAJ

*Edéa, le 26 mai 2023*

**Les femmes riveraines de la SOCAPALM d'Edéa**

**A**

**La Très Haute Attention de Monsieur le Président de la République  
du Cameroun, S.E.M Paul BIYA**

**Objet :** Revendications des femmes riveraines suite à la violation de leurs droits par la SOCAPALM d'Edéa

**Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun,**

La tristesse, la peur, la déception, et le désespoir traversent les communautés riveraines de la SOCAPALM et particulièrement celles du village Apouh à Ngog dans l'arrondissement d'Edéa 1<sup>er</sup>, département de la Sanaga Maritime.

Depuis le mois de mars 2021, nous les riverains de la SOCAPALM, sommes en pleurs, les cœurs meurtris et endoloris en raison des opérations de replanting du palmier à huile effectuées par cette entreprise jusqu'aux abords de nos cases, au mépris des négociations entamées sur ce sujet, entre cette entreprise et nous.

Notre père, nous, les femmes, filles d'Apouh à Ngog, venons très humblement auprès de votre très haute bienveillance, solliciter l'accès à un espace vital suffisant, pour prendre en compte la densité de la population actuelle et future, pour vivre dignement dans les terres de nos ancêtres.

**Une vie de misère sur les terres de nos ancêtres**

En effet, depuis plus de 40 ans, les palmiers à huile de la SOCAPALM côtoient nos cases et avec l'augmentation de la population, notre espace vital a complètement disparu. Cette situation déplorable entraîne des tensions permanentes entre l'entreprise et les riverains qui ont empiré suite à l'arrivée des nouveaux actionnaires majoritaires de la SOCAPALM, SOCFIN/BOLLORE. Nous vivons depuis lors, un mal être constant, l'agro-industrie de palmiers à huile, cet important outil de développement censé nous être également bénéfique, étant devenu notre cauchemar. Ici à Apouh à Ngog, les femmes rurales que nous sommes n'ont plus de terres pour cultiver. Pire encore, l'accès à la palmeraie qui nous entoure nous est



strictement interdit. L'entreprise s'est assurée de faire respecter cet interdit en recrutant des gardiens de plantation qui agissent comme des bruts et en creusant des tranchées qui sont de gros trous dangereux de 4m de profondeur et de largeur. Non seulement nous ne pouvons pas faire nos champs, mais aussi nous ne pouvons plus ramasser les escargots, les champignons, ni même cueillir les produits forestiers non ligneux pour nourrir nos familles. Les cours d'eau sont pollués et les maladies hydriques sont notre quotidien. L'accès au dispensaire de l'entreprise qui est le centre médical le plus proche nous est refusé. Nous sommes envahies par des grappes de mouches et moucheron parce que l'entreprise déverse ses déchets autour de nos habitations. Les forêts littéralement détruites et remplacées systématiquement par les palmiers à huile ont emporté toute notre pharmacopée, nos zones de chasse, nos sites sacrés, nos lieux culturels et cultuels. Nous sommes aujourd'hui gravement exposées aux effets négatifs des changements climatiques. **Sans aucune compensation, paysannes sans terre, ni forêt, ni eau, nous avons perdu toutes nos ressources.** Sur les riches terres de nos ancêtres, nous et nos familles vivons affamées dans cette prison verte. Aucun projet de développement viable et durable n'a été initié par l'entreprise en faveur des femmes.

### **La dignité de la riveraine perdue**

Abandonnées à ce triste sort, nous devons pourtant continuer à jouer le rôle de mère nourricière pour nos familles et la palmeraie de SOCAPALM que nous côtoyons s'impose à nous comme le lieu idoine pour trouver ces moyens de survie. Malheureusement, la quête de ce minimum vital nous expose à toutes formes d'abus et de violences.

Nous sommes obligées d'y entrer frauduleusement, à nos risques et périls. Celles qui sont rattrapées par les gardes subissent de multiples violences. Certaines sont bastonnées, ce qui occasionne parfois des fausses couches ; d'autres sont trainées en justice. Nos sœurs et nos enfants qui n'ont pas trouvé des moyens financiers nécessaires pour payer les frais de la justice sont emprisonnés à Edéa. Nous négocions l'entrée dans la plantation en cédant nos corps aux gardiens de la SOCAPALM, qui conditionnent par cet acte l'accès à la palmeraie. Voleuses à vie, esclaves sexuelles de générations en générations, nous avons perdu notre dignité de femme en perdant nos droits les plus fondamentaux. Nous sommes régulièrement victimes de nombreux autres abus et violences du fait de la présence de cette entreprise sur les terres de nos ancêtres.

### **Encore 40 années de misères insupportables**

Insupportables, les riveraines de la SOCAPALM d'Edéa ne veulent plus vivre dans ces conditions pour les 40 années à venir. Nous avons confiance que l'espace vital nous sera rétrocédé après la coupe des vieux palmiers. Malheureusement, le replanting continue encore jusqu'aux confins de nos concessions. Nous sommes au bout de l'explosion. Les différentes tentatives de revendication de nos DROITS FONDAMENTAUX en lien avec notre statut de riverains auprès des administrations locales ont été fortement réprimées. La dernière en date s'est soldée par l'emprisonnement administratif de notre chef du village, sa Majesté DITOPE LINDOUME.



## **Nous voulons la restauration de nos droits fonciers**

**Excellence Monsieur le Président**, vous êtes l'autorité suprême, le père de tous les camerounais, notre père. Nous venons vous exprimer notre vœu le plus ardent de jouir aussi de nos différents droits et libertés de citoyennes camerounaises.

Nous revendiquons notre droit au foncier, un espace vital pour nous mêmes aujourd'hui et pour des générations futures. Nous voulons faire prévaloir notre droit à un niveau suffisant, comme les autres femmes rurales, cultiver la terre et développer des activités économiques pour être autonomes et faire vivre nos familles. Nous voulons que notre dignité soit restaurée. Nous voulons être libres de circuler sur nos terres où reposent les vestiges de nos ancêtres.

**Excellence Monsieur le Président**, vous avez par le passé résolu des cas encore plus complexes pour préserver la paix et le développement inclusifs, des idéaux qui vous sont chers autant qu'à la nation dont vous êtes le garant. Nous, vos filles, venons vous supplier de considérer nos doléances et d'instruire que soient restaurés nos droits fonciers. L'administration des domaines avait déjà esquissé un travail dans ce sens :

- Lors de la descente sur le terrain au mois de septembre 2022 de la mission des membres de l'équipe technique du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) venue de Yaoundé (composée entre autres des Mr Oumarou Directeur au MINDCAF et Mme Biloa Régine de l'équipe technique du MINDCAF en charge du dossier SOCAPALM et M. Brandon), il a été formellement recommandé à la SOCAPALM représentée par M. CAPELLETII (Directeur des plantations d'Edéa) et Mr MOOH (CSAC d'Edéa), notamment de ne pas engager de replanting dans cette zone aux abords des habitations;

- L'argument soutenu par la SOCAPALM insinuant que les zones que nous revendiquons émanent du titre foncier n° 184, a été battu en brèche par les membres de la mission de l'équipe technique du MINCAF venue de Yaoundé. Au demeurant, le titre foncier en question dont se prévaut la SOCAPALM se situe au village DEHANE et non derrière les habitations d'Apouh, village séculaire. Par ailleurs, ce titre foncier est prétendument établi en 1960 sur DEHANE alors qu'il est de notoriété publique qu'il n'y avait pas en ce temps-là un quelconque village en ces lieux portant un tel nom, mais plutôt un marché périodique sous les plantations d'hévéa dénommée marché de KONGUE ou BAKONGUE ;

De plus, quand nous considérons les dispositions légales pertinentes de l'article 6 alinéa h du bail emphytéotique dans son titre OBLIGATION DU REPRENEUR, il stipule qu'il ne faut pas replanter sur les parcelles d'une superficie de 250ha situés autour des communautés villageoises sans qu'au préalable l'administration ait distrait toute parcelle répartie comme espace vital. La superficie exacte de chacune des parcelles concernées sera déterminée par l'administration et le repreneur. L'administration désignera dans chaque cas la communauté villageoise bénéficiaire

**Excellence Monsieur le Président,**

Comment rester insensibles, attentistes face à cette extrême privation des droits fondamentaux que sont le droit à la vie, le droit à la protection de son intégrité physique, la liberté d'aller et venir, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au travail, le droit à l'éducation, et qui s'apparente à un accaparement inadmissible de nos terres, de notre histoire, de ce que nous avons de plus cher, une violation de nos droits fonciers. Nous ne réclamons rien d'autre que notre droit d'utiliser nos terres pour le bien-être de nos familles et surtout pour l'avenir de nos enfants. Nous exigeons simplement la justice pour nous, pour nos familles.

Nous attirons votre très haute attention sur le fait que la SOCAPALM est régulièrement en crise avec ses riverains de ses plantations. A Kribi, Dizangué, Dibombari/Fiko Bonalea, Edéa les communautés environnantes y compris les autochtones pygmées n'ont plus véritablement d'espace vital, où elles peuvent se déployer en toute liberté et sécurité.

**Excellence Monsieur le Président,**

Tout en gardant nos yeux en larmes, bien que remplis d'espoir, nous sommes tournés vers votre très haute bienveillance, et nous vous remercions d'avance pour l'attention particulière que vous accorderez à nos revendications. Veuillez accepter très humblement, **Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun**, l'expression de notre profond respect.

**Fait à Apouh à Ngog, le 26 mai 2023**

**Pour AFRISE**

**La Présidente**

**Ont également signé, nous femmes et filles d'Apouh A Ngog**





N°	NOMS ET PRENOMS	N° CNI	TELEPHONE	SIGNATURE
1	NGONBISSOU Felicite	KIT 154	690443317	
2	NGON NDAUMÈ MARIE T	KIT 343	697507506	
3	MBONDSI Madeleine	KIT 343	690.31.69.39	
4	INILGMOETAMANE Nadine	115068715	658.17.20.32	
5	CHIARA SENYU	KIT 235	653.62.14.65	
6	MOMDHE SUJANNE MARION	KIT 343	656.05.31.98	
7	NGON DIKOUPE ELISABETH EPE NJOE	KIT 343	696.10.17.00	
8	BATCHAMA ROSALIE	KIT 343	694.27.75.83	
9	BATCHAMA ALEXANDRINE	101005228	694.27.75.85	
10	ELOHE ADELINE	100338393	659.22.18.53	
11	NGO TONYE MARGUERITE	KIT 351	655.96.95.58	
12	BOGO ONAMA	KIT 351	695.47.17.83	
13	MBONDSI EPE MINOUÉ Madeleine	KIT 343	690.31.69.39	
14	MOUTALEN JEANNE	1142506530	693.15.50.10	
15	KINYU Volande	KIT 351	693.15.50.10	
16	NDONGO VICTORINE	1179087410	699.63.33.65	
17	KWYIN CHARLOTTE	1118393316	672.95.12.51	
18	KIYIM MARTHE GISELE	1175458482	656.00.42.68	
19	NGUINDOUTOU AGATHA	1179089344	657.01.64.23	
20	NGO BINSËT BAO M Louise	100917358	680.58.93.11	
21	DSOKI MISPA	1175479853	697.73.13.17	
22	NKOUNGUE NDENGUE S.R.	KIT 351	699.34.37.95	
23	ININJOMBA ANNE ADELINE	101281718	699.21.66.13	
24	DONGO MINOUÉ PATIENCE	KIT 235	690.45.90.92	
25	GONDE MIRIE NOËL	KIT 351	696.61.54.44	
26	MIXON ROYALIE ANNETTE	1164563073	656.84.72.96	
27	ELOHE CHRISTINE	KIT 345	693.28.09.76	
28	INITIGMAM Thérèse	KIT 235	693.28.09.76	
29	ELOHE Pauline	KIT 343	695.74.17.83	
30	NGUIPÈH MISSINGA François	KIT 351		
31	ELOHE Paulette	KIT 522	696.10.70.62	
32	ENANGUE Esthère	KIT 341	694.10.34.94	
33	ETAMANE JANNIE d'arc	KIT 341		
34	ETAMANE Jacqueline	KIT 343		
35	INITCHOMB MARLYSE	KIT 235		



N°	NOMS ET PRENOMS	N° CNI	TELEPHONE	SIGNATURE
36	NIBELLE Éléne	KIT 343	657791714	
37	NBOU BILOUKE GAYE EYSE EYOLE	KIT 274	658162575	
38	KOUAMI DOLENE	KIT 274	655700200	
39	INIPOEM. ANISTINELLE	KIT 274	658364700	
40	INIPOE JEANNETTE	KIT 274	659189148	
41	NGUIPCE MISPAN	KIT 274	653733212	
42	NGOUKOU LÉOCADIE		695094366	
43	NGAMNDI FRANÇOISE		694243134	
44	KWED BILLA			
45	INIZIQUIE ANNE		694243134	
46	GAYE ROSE	KIT 343		
47	KEUM LOVELINE		688971079	
48	ADIDJA KAKA	KIT 048		
49	NGO BIYONG JOSIANE	KIT 351	659118666	
50	ASIGENA DIMOLY ODILE	116657520	694993011	
51	PEH NGANDI MIREILLE	201708112322023	690830666	
52	INILEP MARIE CLAIRE		655283488	
53	TANDON COMFORT		683059900	
54	ABE CLERISE		681072892	
55	NGO MBAS AUGUSTINE	116529300	655088013	
56	MATHIO MIREILLE		696375113	
57	BIENN TRENE NADY		67665549	
58	TAMEN NEUE		681934959	
59	BONG ANNIE		650084135	
60	MONI JEANNE	M8237950	696610162	
61	NKOUKOU NTETE COCOLE	10M51068	691213274	
62	INIZO' O NTETE VANELLE	KIT 105	697182502	
63	MONI NTETE RACHELLE	KIT 345		
64	NGUISSON NTETE NADEGE	KIT 018	697400341	
65	MBALLA MARIE	KIT 015		
66	NITSA LE EYENGA EYSE EYOLE	KIT 069	690200646	
67	ANEQUE VERONIQUE	KIT 10168819	694433652	
68	BWORI CARINE	118287836	693-16-7088	
69	NGO BASSINGHA ELISE	KIT 343	695737256	
70	BEVORO KRISTINE			



71	NGO BASSINGHA CATHERINE		696663350	<del>OK</del>
72	ASIGENA MFOMBANG Nathali		693-94-83-07	<del>OK</del>
73	Etou (A) Marie	KIT 343	657529366	<del>OK</del>
74	MBondetoe madeleine	KIT 351	693814484	<del>OK</del>
75	Ebelie Nathalie	KIT 343		<del>OK</del>
76	Kigom Bon gajosephine	KIT 353		<del>OK</del>
77	yombo LOE	KIT 254	658068900	<del>OK</del>
78	ABATA AIBAMA SUZANNE	KIT 279	694029229	<del>OK</del>
79	Edinno Jacqueline		694.05.73.70	<del>OK</del>
80	Bada megane	KIT 274	658855109	<del>OK</del>
81	NGOTTEPSE LOME Pulepiche	KIT 351	696-40-32-84	<del>OK</del>
82	SONG AREDIANG	KIT 353		<del>OK</del>
83	INISAH CHRISTINE VELOISE	KIT 343		<del>OK</del>